



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

ID : 001-210102091-20230612-2023_16DEL-DE



N°16/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 12 juin 2023

Date la convocation du Conseil municipal : 8 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux : 13

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élue : Séverine VIRLOUVET

Présents : Christine BLANC – Valérie MAYOR - Norbert GILBRIN -Valérie LOUBET - Emelyne ETIENNE - Kévin FAVRE - Pierre-Luc CHATAIGNON - Séverine VIRLOUVET -

Absents excusés : Nicolas BUGNOT donne pouvoir à Valérie LOUBET - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

Absents : Loïc NORMANT - Johann BRESSON - Helena REBOULET

Objet : **SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DU FORT L'ECLUSE**

Madame la Maire,

L'association intercommunale des jeunes sapeurs-pompiers du Fort l'Ecluse dont le siège est à Collonges sollicite la commune pour une subvention.

Considèrent qu'un administré de la commune adhère à cette association, elle sollicite auprès de la commune de Léaz une subvention de 100 €.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité :

DECIDE d'accorder à l'association intercommunale des jeunes sapeurs-pompiers du Fort l'Ecluse une subvention de 100 euros. Cette dépense sera imputée au chapitre 65.

AUTORISE Madame la maire à signer toutes pièces nécessaires relatives à cette demande de subvention.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,

Christine BLANC